

N° 069/2021

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Procurations : 3  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Convocation : 01/10/2021

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le

ID : 066-216600486-20211007-DEL069\_2021-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
CERBERE  
Séance du 7 octobre 2021**

---

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **CERBERE** dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans un lieu modifié et désormais situé au sein de la salle Clausells située au 23 avenue du Général de Gaulle à Cerbère afin de respecter les dispositions relatives à la lutte contre la contamination et la propagation du COVID-19, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian GRAU.

**Présents** : MM. Christian **GRAU**, Françoise **BASTELICA**, Jérôme **CANOVAS**, Marie **ARIZA**, Luis **ARES**, Jean-Louis **MARQUES**, Michel **BIAL**, Régine **LEVACHER**, Claire **KIRCH**, Daniel **GALY**, Carole **DUCIEL**, Boris **IGONET**,

Procurations :

Monsieur Yannick **CONEGERO** donne procuration à Monsieur Daniel **GALY**

Madame Marie **CABASSOT** donne procuration à Madame Marie **ARIZA**

Madame Violaine **MARIANNE** donne procuration à Madame Françoise **BASTELICA**

Absents excusés : Monsieur Yannick **CONEGERO**, Madame Marie **CABASSOT**, Madame Violaine **MARIANNE**

Monsieur Jérôme **CANOVAS** a été nommé Secrétaire de Séance

**OBJET : 4.1 : personnel titulaire et stagiaire de la FPT Mise à jour du tableau des effectifs de la commune**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une note de service a été distribuée en début d'année 2021 à tous les agents communaux relevant de la filière technique.

Cette note informait les agents des dates du prochain concours d'agent de maîtrise territorial ainsi qu'un document récapitulatif des modalités d'inscriptions (dates, dossiers etc.)

Un seul agent a présenté le concours et il a été lauréat.

L'équipe technique ne dispose actuellement pas d'un agent de maîtrise responsable des équipes en charge de la gestion des divers dossiers techniques et il convient de pouvoir nommer un agent en charge de telles missions.

Celui-ci sera en charge de diverses missions administratives et de l'entretien des véhicules, la vérification réglementaire périodiques, l'organisation des plannings, la vérification des tâches assignées par l'équipe.

Où l'exposé de Monsieur le Maire le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- de créer un poste d'agent de maîtrise territorial au tableau des effectifs
- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Effectif prévu	Effectif pourvu
<b>Personnel titulaire</b>		
<b>Filière Administrative</b>		
Attaché	1	1
Adjoint Administratif Principal de 2eme classe	3	2
Adjoint Administratif	3	2
<b>Filière Police municipale</b>		
Brigadier-chef principal	2	2
<b>Filière Technique</b>		
Agent de maîtrise territorial	1	1
Adjoint technique principal 1ère classe	5	5
Adjoint technique principal 2ème classe	4	4
Adjoint technique	10	8
Adjoint technique (26H00)	1	0
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>25</b>
<b>Personnel contractuel</b>		
<b>Emplois non permanents</b>		
Article 3-2° L..84-53 du 26/01/1984 (accroissement saisonnier d'activité)		
Adjoint technique territorial	5	0
<b>Emplois non permanents</b>		
Article 3-1° L..84-53 du 26/01/1984 (accroissement temporaire d'activité)		
Adjoint technique territorial	1	0
<b>Emplois non permanents</b>		
Article 3-1 L..84-53 du 26/01/1984 (remplacement d'agent momentanément indisponible)		
Adjoint technique territorial	1	1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>1</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Délibération prise l'unanimité des membres présents et représentés

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Pour extrait certifié conforme

  
Le Maire

Christian GRAU

**Certifié exécutoire**

Transmis à la Sous-Préfecture P.O. le :

Affiché / Notifié le :

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le



ID : 066-216600486-20211007-DEL069\_2021-DE